

## COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ARCAM met un nouvel outil à disposition de ses communes membres

### **Le district de Morges dispose désormais d'un système de financement régional**

**Lors de sa dernière assemblée générale du mois de juin, les communes de l'ARCAM ont approuvé la mise en place d'un système de financement régional apte à, de manière souple et volontaire, soutenir la réalisation d'infrastructures régionales de qualité dans les domaines sportif et culturel.**

En développement depuis plusieurs années, le projet de système de financement régional a été porté par le Comité devant les 55 communes membres de l'ARCAM lors de l'assemblée générale du 11 juin dernier. Ce système se veut résolument simple et abordable puisqu'il repose sur deux éléments fondamentaux : la définition d'un équipement régional et une série de principes qui sous-tendent une proposition de soutien financier aux autres communes du district à l'égard d'un projet dont une autorité communale est maître d'œuvre.

Pour chaque projet répondant à la définition d'un équipement régional, une proposition de cofinancement régional pour la charge d'investissement sera élaborée par le Comité de l'ARCAM selon les principes d'attribution qui ont été validés. La demande sera ensuite transmise à ses communes membres qui décideront si elles souhaitent participer au financement du projet soumis. Ce système permet ainsi de solliciter une contribution des communes aux infrastructures sportives ou culturelles régionales tout en conservant leur autonomie. Ainsi le Comité de l'ARCAM souhaite renforcer la cohésion entre les communes. En effet, ce type d'équipements, à destination de l'ensemble de la population du district, a un impact important sur l'attractivité de la région et le sentiment d'appartenance de la part de ses habitantes et habitants. De plus, par rapport à d'autres domaines d'intervention, ce type de réalisations ne bénéficie que de peu de subventions.

L'avantage de ce système souple est qu'il pourra être repris par une commune dont le projet a une vocation locale. Elle pourra ainsi utiliser les principes du système et contacter de son propre chef les autorités communales qu'elle estime concernées pour leur soumettre une proposition de collaboration financière sur la base d'un cadre admis par tous.

Le Comité de l'ARCAM se réjouit de cette première étape franchie qui correspond à l'un des objectifs de la stratégie 2023-2027, concernant le développement régional, à savoir soutenir la réalisation d'infrastructures de qualité au travers de la mise en place d'un système de financement régional.

Cossonay, le 27 juin 2024

#### **Renseignement :**

M. Bertrand Duperrex, Syndic de Vullierens, Président du Comité de l'ARCAM, 079 221 75 15